



IPIS



Oxfam  
Wereldwinkels

# Pour une chaîne durable du cacao.

Rapports de force et potentiel dans le secteur du cacao et du chocolat

photo cover : Tineke D'haese

Mai 2008



## À propos d'IPIS

IPIS est un centre de recherche qui collecte, structure, assimile et exploite des informations pour en faire des formations, ateliers, conférences, briefings, dossiers et rapports. Le groupe cible de base d'IPIS est formé d'acteurs de développement de type gouvernemental, intergouvernemental et non gouvernemental, des entreprises et des instances législatives. Dans le sens le plus large, notre groupe cible se compose de tous les individus et de toutes les organisations concernées par la paix, les droits de l'homme et le développement en Afrique subsaharienne. Notre 'action research' se focalise sur les faits et non sur les théories parce que nous voulons également proposer des solutions exploitables dans la pratique par notre groupe cible de base. Nos activités de recherche se focalisent sur trois thèmes majeurs : le commerce international des armes, l'exploitation des richesses naturelles et la responsabilité sociale des entreprises.'

## À propos d'Oxfam-Wereldwinkels

Oxfam-Wereldwinkels est la principale organisation du commerce équitable en alimentation de Belgique. Nous distribuons plus de 180 produits alimentaires d'une petite centaine de partenaires originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sous la marque de notre maison: Oxfam Fairtrade. Nos produits sont vendus dans plus de 200 'Oxfam-Wereldwinkels' en Flandre et 100 'Magasins du Monde Oxfam' en Wallonie, mais de plus en plus aussi dans des supermarchés, établissements Horeca, établissements scolaires, entreprises, services publics et autres organisations. En outre, Oxfam-Wereldwinkels œuvre à promouvoir un commerce mondial plus équitable par un travail éducatif, un travail d'encadrement et des campagnes politiques.

## Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Jan Cappelle d'IPIS, en étroite collaboration avec Eline Demey d'Oxfam Wereldwinkels. Ils souhaitent remercier les différentes entreprises et Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la 'International Cocoa Organisation' qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport, ainsi qu'aux personnes suivantes pour leur contribution: Fiona Gooch, Liz Dodd, David Comet-Herrera, Jonathan Pues, Karin Hanus et Ben Schokkaert. Oxfam-Wereldwinkels veut également remercier la Commission Européenne pour son soutien.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des activités du Responsible Purchasing Initiative / Verantwoord Aankopen Initiatief (Initiative d'achat responsable), une initiative Paneuropéenne sous la direction d'IDEAS (Espagne), d'Oxfam-Wereldwinkels (Belgique) et de Traidcraft (Royaume-Uni). Pour de plus amples renseignements, consultez le site web à l'adresse [www.verantwoordaankopen.be](http://www.verantwoordaankopen.be)

Lay-out:

Grafische Dienst Oxfam-Wereldwinkels - Oxfam Fairtrade  
Photos : Kuapa Kokoo - traveladdict.be (Nicole Lepée)

## CONTENU

1. Introduction	4
2. La production de cacao	5
3. La chaîne du cacao	6
3.1. La chaîne du cacao en Ghana	8
3.2. La chaîne du cacao en Côte d'Ivoire	8
3.3. La capacité de transformation du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana	9
4. Le prix du cacao	11
5. La chaîne du cacao et du chocolat	3
6. Les sphères d'influence des entreprises dans la chaîne	16
7. Recommandations	19
7.1. A la Commission Européenne	19
7.2. Aux entreprises actives dans le secteur du cacao	20
7.3. Aux autorités publiques nationales du Ghana et de la Côte d'Ivoire	21
Annex 1 Production de cacao par pays	22
Annex 2 Notes de fin	24

## 1. Introduction

La fève de cacao est une importante source de revenus pour des millions de familles d'agriculteurs de la région équatoriale. Le cacao est originaire de la plaine de l'Amazone et de l'Orénoque en Amérique Latine. Le nom de cacao, "alimentation divine", vient du peuple maya qui l'a découvert. Le cacao n'a été introduit en Europe qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'importation était lourdement taxée parce que le cacao était réservé aux riches, sous forme de breuvage. Des investissements industriels en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas et la commercialisation de la barre de chocolat en 1842 par Cadbury ont stimulé la demande en chocolat. Ceci a graduellement renforcé la production, y compris en Afrique depuis 1870.

De nos jours, l'Afrique Occidentale est le premier fournisseur de cacao, avec 70 % de la production mondiale. Mais celle-ci se fait dans des conditions particulièrement mauvaises. Le trafic d'enfants<sup>1</sup> et le financement de conflits<sup>2</sup> sont les problèmes les plus souvent cités dans le secteur du cacao. De nombreux autres sont passés sous silence, alors qu'ils sont aussi graves, comme la charge de travail intensive, les mesures de sécurité déficientes<sup>3</sup>, les revenus insuffisants des cultivateurs, l'absence d'accès au crédit, le manque de clarté sur les droits des pays, la déforestation et le recours aux pesticides et engrais (et leurs effets sur la santé publique et l'environnement).

Le cacao est commercialisé sous différentes formes par des chaînes commerciales locales et internationales. Outre les fèves proprement dites, il y a les produits semi-finis (poudre, beurre, huile, graisse de cacao ou gros morceaux de chocolat) et les produits finis (barres, friandises et bonbons au chocolat). La Côte d'Ivoire et le Ghana en sont les deux plus grands producteurs mondiaux (56 % de la production commercialisée), mais leur consommation ne représente que 0,6 % du marché mondial. De nombreux cultivateurs de cacao et de producteurs n'ont encore jamais mangé de chocolat. Les débouchés en Europe, aux États-Unis et en Asie augmentent encore. D'ici 2012, on s'attend à une augmentation de 15 % de la consommation mondiale de chocolat par rapport à 2006<sup>4</sup>.

C'est le consommateur qui indique au marché la direction à prendre. Pour l'instant, ce dernier se concentre sur les prix. Mais les grandes entreprises actives dans les chaînes commerciales sont de plus en plus soumises à des pressions par l'opinion publique afin de rendre l'économie du cacao plus respectable. C'est en théorie possible, puisqu'une poignée seulement de sociétés commerciales internationales domine le marché et que la concentration est encore plus forte sur certains continents. Il suffirait que ces entreprises prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et des droits de l'homme dans l'exécution de leurs activités et qu'elles distribuent à grande échelle<sup>5</sup> des produits issus de la production durable de cacao et de chocolat.

**Le présent rapport contribue par différentes approches au débat sur une économie durable du cacao. Il dresse un aperçu des divers acteurs, identifie la concentration et le pouvoir d'achat des entreprises et les tendances des firmes commerciales. Il dresse enfin une série de recommandations aux acteurs présents dans la chaîne.**

## 2. La production de cacao

L'Afrique est le plus grand fournisseur de cacao au monde (70 % du total), avec à sa tête, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces deux pays représentent à eux seuls des parts de marché moyennes de 56 % pour la culture de l'année 2006/2007.<sup>6</sup>

Tableau 1 : Production de cacao par pays (en milliers de tonnes)<sup>7</sup>

	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Pays				Estimations	Prévisions
<b>AFRIQUE</b>					
Côte d'Ivoire	1407,2	1286,3	1407,8	1229,3	1370,0
Ghana	737,0	599,3	740,5	615,0	675,0
Nigeria	180,0	200,0	200,0	190,0	210,0
Cameroun	165,7	184,9	166,1	166,3	185,0
Autres, Afrique	59,9	104,1	128,5	133,3	137,5
<b>Total Afrique</b>	<b>2549,8</b>	<b>2374,6</b>	<b>2642,9</b>	<b>2333,9</b>	<b>2577,5</b>
<b>AMERIQUE</b>					
Brésil	163,4	170,8	161,6	126,2	160
Equateur	117	116	114,4	114,5	114,5
République Dominicaine	47,3	31,3	42	43,7	50
Colombie	36,9	36,8	36,8	35	35
Mexique	44	36,4	34,1	36	25
Pérou	16	18	18	20	20
Venezuela	16,2	15	18	19	19
Costa Rica	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Haïti	3,6	2,3	3,5	4	4,5
Autres, Amérique	13,1	12,1	12,8	12,3	12,6
<b>Total Amérique</b>	<b>462</b>	<b>443,2</b>	<b>445,7</b>	<b>415,2</b>	<b>445,1</b>
<b>ASIE et OCEANIE</b>					
Indonésie	430	460	560	520	580
Papouasie - Nouvelle Guinée	38,9	47,8	51,1	50,3	50
Malaisie	34	28,8	33,9	32,8	34
Inde	8	8	10,2	11	12
Philippines	5,7	5,6	5,7	4	5,5
Iles Salomon	4,4	4,6	4,4	4,1	4
Autres, Asie et Océanie	4,1	4	4,6	4,6	4,6
<b>Total Asie et Océanie</b>	<b>525,1</b>	<b>558,8</b>	<b>669,9</b>	<b>626,8</b>	<b>690,1</b>
<b>Total mondial</b>	<b>3536,9</b>	<b>3376,7</b>	<b>3758,6</b>	<b>3375,9</b>	<b>3712,8</b>

La culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana est une activité vraiment familiale. Le Ghana possède des statistiques suffisamment détaillées concernant la superficie de ces plantations de cacao. Ils couvrent en moyenne 3 ares, voire moins, dans l'est du pays et la région Ashanti, et entre 10 et 20 ares au nord-ouest et au sud-ouest. Seuls quelques cultivateurs possèdent moins d'un are ou plus de 1 ha.<sup>8</sup>

De telles statistiques ne sont malheureusement pas disponibles pour la Côte d'Ivoire. On sait par contre qu'il n'existe pas de vastes plantations de cacao dans ce pays. La taille moyenne des exploitations des paysans est estimée entre 1,75 et 5 ha.<sup>9</sup>

Au Ghana et en Côte d'Ivoire, les cultivateurs récoltent en moyenne entre 300 et 400 kilos de fèves de cacao par hectare et par an.<sup>10</sup> C'est de 30 à 50 % de moins que la productivité potentielle par hectare.<sup>11</sup> Les raisons de cette sous productivité sont diverses : les arbres – les cacaoyers ou cacaotiers – sont plutôt âgés<sup>12</sup> et les agriculteurs manquent souvent des capacités financières et techniques pour augmenter la productivité par hectare et améliorer la qualité des fèves.

### 3. La chaîne du cacao

La chaîne du cacao se compose d'une partie locale et d'une autre internationale. Les activités locales comprennent la production et la culture du cacao, le transport des fèves depuis le cultivateur jusqu'à l'unité locale de traitement et l'exportation par le port, les divers contrôles administratifs dans le pays de production et le processus local de traitement du cacao. Dans la chaîne internationale il y a le transport des fèves et des produits du cacao et du chocolat depuis le pays d'origine, les activités de transformation, la production et la vente de produits du chocolat, ainsi que le commerce entre les entreprises et sur le marché des matières premières.

On relève des différences entre les processus de la chaîne locale du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Depuis 1947, l'administration du Ghana détient les instruments juridiques nécessaires pour assurer le contrôle pointilleux du commerce du cacao dans son pays. Le Ghana Cocoa Board, en abrégé Cocobod, inspecte minutieusement l'ensemble de la chaîne. Il détermine les prix, achète et vend le cacao, organise le contrôle de qualité, règle le transport et réalise des études sur le marché du cacao dans le pays.

La situation est différente en Côte d'Ivoire où, sous la pression de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, s'est amorcé en 1995 un processus de libéralisation qui a complètement abouti en 1999. De ce fait, les pouvoirs publics de la Côte d'Ivoire n'ont pratiquement aucun contrôle sur le marché du cacao. Ils se contentent d'en fixer la fiscalité et la parafiscalité<sup>13</sup>, ainsi que les prix minima du cacao aux cultivateurs. La théorie prévoit également des contrôles de quantités et de qualité des fèves de cacao.<sup>14</sup>

La libéralisation du secteur du cacao en Côte d'Ivoire avait comme objectif de renforcer l'efficacité de la production, de coupler les prix du marché local à celui du marché international afin de pouvoir donner aux cultivateurs un prix plus élevé. Mais à ce jour, il est impossible de prouver que ces mêmes cultivateurs aient profité de la libéralisation du marché du cacao.<sup>15</sup>

#### 3.1. La chaîne du cacao en Ghana

On recense quelque 720 000 producteurs de cacao au Ghana. Les fèves de cacao sont d'abord récoltées, fermentées et séchées, puis vendues à l'un des 19 négociants agréés par les pouvoirs publics, les Licensed Buying Companies (LBC). Ceux-ci se répartissent entre eux les achats, par des centres d'achat agréés dans les régions de production. Les négociants donnent aux cultivateurs le prix minimal fixé par le Producer Price Review Committee (PPRC).

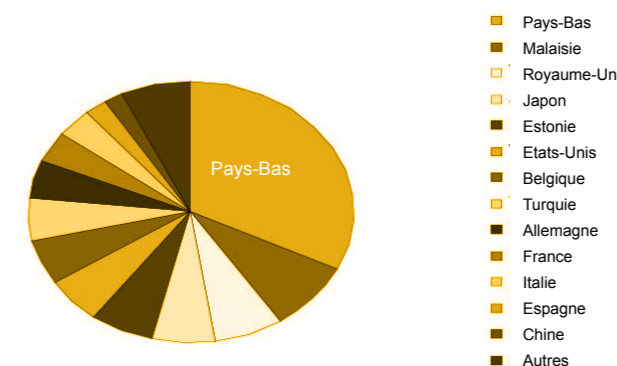
En 2004, les pouvoirs publics ghanéens avaient promis aux cultivateurs qu'ils recevraient au moins 70 % du prix du cacao fixé par le marché international dès la saison 2004/2005. Ceci n'a cependant pas été concrétisé durant les périodes de récolte de 2004 à 2007 (voir tableau 4).

L'étape suivante de la chaîne comprend le contrôle des fèves par les autorités publiques. Le département de la qualité de Cocobod (la Quality Control Division) est amené à peser les fèves de cacao. Ce département calcule alors le prix qui a été déterminé au préalable par le PPRC.

Les négociants agréés transportent ensuite les sacs, préalablement pesés et mis sous scellés, jusqu'aux take-over points, c'est-à-dire les endroits où le cacao est vendu au Ghana Cocoa Board, selon le prix fixé une nouvelle fois par le PPRC. Enfin, le Cocobod vend le cacao aux exportateurs et entreprises qui exécuteront la transformation du cacao dans le pays même.

75 % des fèves de cacao du Ghana sont exportées dans les pays suivants: Malaisie, Royaume-Uni, Japon, Estonie, États-Unis, Belgique et Turquie, mais surtout les Pays-Bas, de loin le plus grand importateur (voir illustration 1).<sup>18</sup> Cela s'explique par la présence, à Rotterdam, des importantes installations de transformation du cacao de Cargill et Archer Daniels Midland (ADM). Ces deux entreprises dominent le marché de traitement du cacao. Avec trois autres pays (en l'occurrence la Malaisie, le Royaume-Uni et le Japon), elles dominent aussi l'importation de fèves de cacao du Ghana.

Figure 1 : Importation des fèves de cacao du Ghana



#### 3.2. La chaîne du cacao en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, on recense environ 800 000 agriculteurs de cacao. Comme nous l'avons dit, et contrairement au Ghana, il n'y a pratiquement aucun contrôle public sur le commerce interne du cacao. Les négociants, appelés traitant et pisteur, se rendent régulièrement dans les villages pour y acheter le cacao, souvent payé en liquide, sans donner d'information sur les cours internationaux et sans aucun contrat de vente écrit. C'est durant cette phase que les fèves sont pesées et la qualité évaluée.

De même, les grands négociants internationaux se rendent directement dans les villages pour y acheter les fèves. Pour Olam, c'est pratiquement devenu la seule méthode d'achat<sup>19</sup>. Armajaro achète également à d'autres négociants et coopératives.<sup>20</sup> ED&F Man négocie quant à lui avec d'autres acheteurs et coopératives, et n'achète que sporadiquement directement aux cultivateurs. En général, ED&F Man travaille selon des accords préalables avec les fournisseurs.<sup>21</sup>

Sitôt les fèves de cacao achetées, le négociant les véhicule le jour même vers la grande ville la plus proche. Elles y sont stockées dans de gros camions puis acheminées jusqu'aux ports d'Abidjan ou de San Pedro - ce qui peut durer plusieurs jours - où elles sont vendues à des exportateurs.

L'exportateur contrôle la qualité des fèves et, dans certaines circonstances, doit à nouveau les faire sécher dans des séchoirs artificiels. Il collecte les sacs dans des containers, qui doivent théoriquement être embarqués endéans les sept jours. Mais les cargos ne partent que lorsqu'ils sont pleins, il arrive qu'une cargaison reste bien plus longtemps à fond de cale, en attendant un nouvel arrivage de containers.

L'exportation des fèves de cacao depuis la Côte d'Ivoire est essentiellement destinée aux Pays-Bas et aux États-Unis.<sup>22</sup> En mars 2008, d'après les exportations de cacao faites à partir des ports d'Abidjan et de San Pedro, il semble que 8 entreprises recueillent à elles seules 73 % de l'exportation du cacao de la Côte d'Ivoire.

**Tableau 2 : Exportation du cacao depuis les ports d'Abidjan et de San Pedro au 16 mars 2008<sup>23</sup>**

Siège central de l'entreprise	Pourcentage d'achat (dans les ports de San Pedro et d'Abidjan en mars 2008)
Cargill (Etats-Unis)	15,96%
SAF Cacao (Côte d'Ivoire)	12,54%
ADM Cocoa (Etats-Unis)	11,92%
Barry Callebaut (Suisse)	9,03%
Outspan Ivoire-Olam (Singapour)	7,72%
CIPEXI-Continaf (Pays-Bas)	6,75%
Tropival-ED&F Man (R-U)	4,68%
Cocaf Ivoire-Noble (Hong Kong)	4,10%
<b>Total</b>	<b>73%</b>

### 3.3. La capacité de transformation du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana

La culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana est destinée aussi bien au marché local qu'international. La capacité locale de traitement s'élève à 370 000 t en Côte d'Ivoire et 180 000 t au Ghana (voir tableau 3).<sup>24</sup> En Côte d'Ivoire, les entreprises internationales dominent le marché local de la transformation. C'est nettement moins le cas au Ghana, mais cela pourrait changer : plusieurs grandes sociétés, dont Cargill et ADM - les deux plus grandes entreprises de transformation de cacao au monde - caressent des projets d'installation d'une production locale (voir tableau 4). Les trois plus grands acteurs dans la transformation du cacao seraient alors représentés dans ces deux pays.

photo: traveladdict (Nicole Lepée)



**Tableau 3 : La transformation locale du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana (2007)**

Ghana				
Lieu	Entreprise	Siège central de l'entreprise	Capacité	Extension prévue à
Tema	Barry Callebaut	Suisse	60.000t	pas d'appl.
Tema	West African Mills	Ghana <sup>25</sup>	75.000t	pas d'appl.
Tema	Cocoa Processing Company	Ghana	30.000t	65.000t
Tema	Afro Tropic Cocoa processing	Ghana	15.000t	45.000t
Côte d'Ivoire				
Lieu	Entreprise	Siège central de l'entreprise	Capacité supposée <sup>26</sup>	Extension prévue à
Abidjan	Micao (Cargill)		125.505t	pas d'appl.
Abidjan/ San Pedro	Saco (Barry Callebaut)	Suisse	101.632t	pas d'appl.
San Pedro	Unicao (ADM-Cocoa)	Etats-Unis	76.581t	pas d'appl.
Abidjan	Cemoi (Cantalou)	France	29.662t	pas d'appl.
Abidjan	Condica	Côte d'Ivoire	3.000t <sup>27</sup>	70.000t
Abidjan	Pronibex	Côte d'Ivoire	10.000t <sup>28</sup>	pas d'appl.
Abidjan	Chocodi (Barry Callebaut)	Suisse	31t	pas d'appl.

**Tableau 4 : Projets de production pour la transformation du cacao en Côte d'Ivoire et Ghana**

Ghana				
Lieu	Entreprise	Siège central de l'entreprise	Capacité initiale	Extension prévue à
Tema	Cargill	Etats-Unis	60.000t	120.000t
Inconnu	Rakhat	Kazakhstan	50.000t	pas d'appl.
Inconnu	ADM	Etats-Unis	30.000t	60.000t
Côte d'Ivoire				
Lieu	Entreprise	Siège central de l'entreprise	Capacité initiale	Extension prévue à
San Pedro	Susco	Inconnu	14.000t <sup>29</sup>	pas d'appl.
Abidjan	Pronibex	Côte d'Ivoire	10.000t	20.000t <sup>30</sup>

Les produits finis issus de cette phase de transformation sont très variés : fèves de cacao pelées, cacao fluide, beurre de cacao et poudre de cacao. Une grande partie est destinée à l'exportation, puisque la consommation locale de chocolat dans les deux pays africains est très réduite.<sup>31</sup>

Les chiffres du tableau 5 révèlent la surreprésentation de quelques pays sur le marché d'exportation de produits semi-finis venant du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Le Ghana a exporté 74 693 tonnes de produits à base de cacao en 2006, dont 75 % de pâte de cacao et le solde en pelures de cacao, beurre et poudre de cacao. Quant à la Côte d'Ivoire, elle a exporté 251 746 tonnes de pâte de cacao, pelures de cacao, beurre et poudre de cacao en 2006 (dont 45 % de pâte de cacao). Ces chiffres, issus de la base de données Comtrade des Nations Unies, ne reflètent pas fidèlement la situation. En effet, les statistiques des fèves de cacao sans pelures ne sont pas enregistrées de façon spécifique dans la base de données.

Tableau 5 : Exportation du cacao et produits transformés (2006)

Pays d'origine	Quantités	Produit	Top des importateurs
Côte d'Ivoire	1.176.877t	Cacao Total	Pays-Bas (29,75%), Etats-Unis (22,88%) et Estonie (8,55%)
Côte d'Ivoire	925.129t	Fèves de cacao	Pays-Bas (29,00%), Etats-Unis (25,26%) et Estonie (8,94%)
Côte d'Ivoire	31.983t	Poudre de cacao, sans sucre ni édulcorant	Pays-Bas (35,92%), Estonie (24,92%) et Etats-Unis (12,27%)
Côte d'Ivoire	112.401t	Pâte de cacao	Pays-Bas (34,84%), France (18,91%) et Etats-Unis (8,33%)
Côte d'Ivoire	60.236t	Beurre, graisse et huile de cacao	Pays-Bas (37,51%), France (20,27%) et Pologne (12,97%)
Côte d'Ivoire	47.126t	Pelures de cacao et autres déchets	Etats-Unis (32,57%), France (18,80%) et Pays-Bas (18,20%)
Ghana	760.192t	Cacao Total	Pays-Bas (30,75%), Malaisie (7,78%) et R-U (6,49%)
Ghana	685.482t	Fèves de cacao	Pays-Bas (32,09%), Malaisie (8,61%) et R-U (6,85%)
Ghana	239t	Poudre de cacao, sans sucre ni édulcorant	Espagne (41,33%) et Pays-Bas (41,87%)
Ghana	56.668t	Pâte de cacao	Espagne (16,37%), Allemagne (14,89%) et Pays-Bas (13,60%)
Ghana	13.902t	Beurre, graisse et huile de cacao	Pays-Bas (30,07%), France (19,42%) et R-U (17,01%)
Ghana	3.900t	Pelures de cacao et autres déchets	Pays-Bas (45,28%) et Espagne (32,93%)

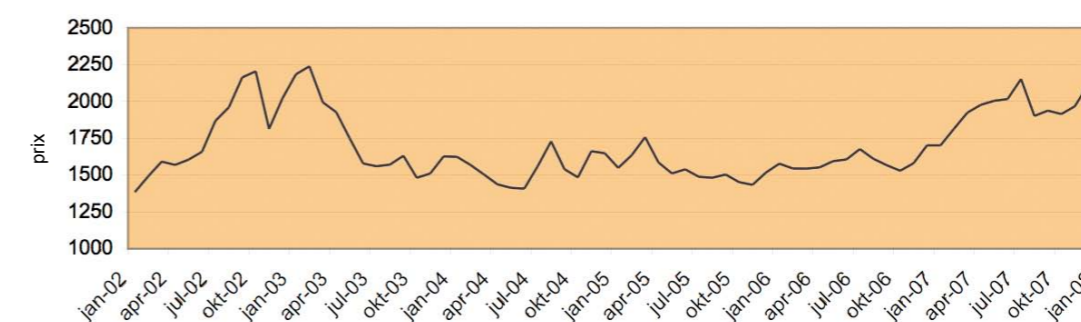
Tant la Côte d'Ivoire que le Ghana ont élaboré des mécanismes destinés à stimuler la transformation locale du cacao. En Côte d'Ivoire, la pression fiscale sur l'exportation de la poudre de cacao (105 FCFA/kg) est inférieure à celle de l'exportation des fèves de cacao non traitées (220 FCFA/kg)<sup>32</sup>. Au Ghana, Cocobod a octroyé une réduction de 20 % aux entreprises locales de transformation sur l'achat des fèves de cacao plus petites. Cette réduction procure un avantage commercial important pour exploiter le cacao sur place plutôt qu'à l'étranger. Mais fin mars 2008, l'administration ghanéenne abandonnait ces systèmes dans le cadre de sa politique économique destinée à réguler le secteur du cacao dans le pays.<sup>33</sup> L'importation de fèves de cacao et de produits dérivés et semi-finis comme le beurre et la pâte de cacao depuis la Côte d'Ivoire et le Ghana vers l'Union Européenne n'est pas soumise à des taxes à l'importation et n'y sera pas soumise à l'avenir si ces deux pays concluent les Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne.

#### 4. Le prix du cacao

Plusieurs facteurs externes déterminent le prix réel que reçoivent les cultivateurs par tonne de fèves de cacao. Le facteur décisif est évidemment le cours quotidien du cacao sur le marché international.<sup>34</sup> Ce prix est négocié sur les marchés à terme (future markets), dont les deux principaux sont le London International Financial Futures and Options Exchange et le New York Board of Trade. Ces deux marchés négocient chaque jour l'équivalent de 200 000 t de cacao par des contrats à terme.

D'après une étude récente, il semble exister un lien direct entre la publication d'une nouvelle information sur le marché (par exemple un surplus de production) et les prix du cacao. Les activités spéculatives de négociants non commerciaux (hedge funds et autres) ont très probablement une influence sur le prix du marché du cacao. Mais des études approfondies à ce sujet manquent.<sup>35</sup> Cela peut s'expliquer par le fait que seul le marché à terme américain est soumis à un contrôle indépendant permettant d'identifier les concentrations de force, entre autres par un enregistrement obligatoire des activités de négociants. Par ailleurs, le marché à terme fait un rapport des activités des négociants commerciaux et non commerciaux. C'est uniquement sur la base de tels chiffres que l'on pourrait faire une étude approfondie sur les fluctuations des prix quotidiens du marché international et les conséquences de la spéculation.

Figure 2 : Prix quotidien du marché international du cacao 2002-2008 (dollar)



La politique des pouvoirs publics dans les pays exportateurs a évidemment une influence sur le prix que reçoivent en fin de compte les cultivateurs pour chaque tonne de cacao produite. En Côte d'Ivoire, il est d'à peine 40 % du prix international du cacao. La taxe élevée que prélève l'administration sur l'exportation des fèves pèse lourdement sur les montants que les négociants octroient aux cultivateurs. Le tableau 6 compare le prix moyen reçu par les cultivateurs de Côte d'Ivoire et du Ghana avec celui sur le marché international.

**Tableau 6 : Prix moyen (dollar) du marché en Côte d'Ivoire et Ghana comparé au prix sur le marché international**

Année	Prix sur le marché international (dollar)	Pourcentage prix Ghana/ prix du marché	Montant perçu en dollars U.S.	Pourcentage prix Côte d'Ivoire/ prix du marché	Montant perçu en dollars U.S.
1993/1994	968	34	329,12	37	358,16
1994/1995	954	48	457,92	42	400,68
1995/1996	983	43	422,69	44	432,52
1996/1997	1117	47	524,99	40	446,80
1997/1998	1269	47	596,43	41	520,29
1998/1999	944	73	689,12	74	698,56
1999/2000	685	72	493,20	52	356,20
2000/2001	775	51	395,25	51	395,25
2001/2002	1231	39	480,09	55	677,05
2002/2003	1369	54	739,26	58	794,02
2003/2004	1047	66	691,02	43	450,21
2004/2005	1049	63	660,87	41	430,09
2005/2006	1068	63	672,84	41	437,88
2006/2007	1854	54	1001,16	41	760,14

Une hausse des prix sur le marché international contribue effectivement à augmenter les revenus du cultivateur, mais ce n'est pas pour lui une garantie d'un revenu durable et décent. Ceci peut s'expliquer par la longueur de la chaîne commerciale entre le marché à terme et le cultivateur, une chaîne dans laquelle chaque intervenant touche sa part. Il s'agit entre autres d'entreprises de transformation du cacao et d'intermédiaires locaux et internationaux, mais également des pouvoirs publics qui prélèvent des taxes sur l'exportation des fèves. Une deuxième raison tient à la faible productivité par cultivateur et par récolte. Le prix par kilo de cacao vendu augmente, mais les revenus reçus par la vente de la totalité de la récolte restent modestes à cause de la production trop basse. Le cultivateur pourrait obtenir un revenu décent en augmentant la productivité pour une surface identique, notamment par une amélioration des conditions de production et de récolte. Mais cela requiert davantage de moyens financiers et la plupart des agriculteurs n'ont ni réserves financières, ni accès au crédit.



photo: Tineke D'haese

## 5. La chaîne du cacao et du chocolat

Trois grandes sociétés dominent la chaîne du cacao. Leur capacité de transformation globale s'élève à 1.444.000 tonnes (voir tableau 7)<sup>37</sup>, soit environ 40 % du traitement du cacao sur le marché mondial. Il s'agit dans leur ordre d'importance de Cargill, Archer Daniels Midland (ADM) et Barry Callebaut.

**Tableau 7 : Estimation des capacités de traitement par entreprise (en milliers de tonnes)**

	2000/2001	2003/2004	2006/2007
Cargill	410	440	500
Archer Daniels Midland	500	470	500
Barry Callebaut	360	400	440
Petra Foods	68	160	250
Blommer	110	170	190
Nestlé	250	150	85
Cadbury	100	100	85
Cantalou/ Cemoi	120	90	75
Ferrero	50	70	70
Schokinag	50	60	70
Schwarteuer Werke (KVB)	n.a.	60	70
Altinmarka	n.a.	n.a.	55
Guan Chong	n.a.	n.a.	50
Kraft Foods Inc	70	60	45
Mars	50	50	45
Hershey Co.	90	70	20
Andere	940	850	1050
<b>Total</b>	<b>3168</b>	<b>3200</b>	<b>3600</b>

Cargill et ADM sont considérés comme des "négociants" : ils proposent des produits semi-finis, mais pratiquement pas de chocolat industriel ni de chocolat pour le consommateur. Barry Callebaut par contre, est le plus grand fabricant de chocolat industriel, un secteur dans lequel il est spécialisé. Nestlé, Cadbury Schweppes, Mars et Kraft Foods sont des marques commerciales connues du grand public qui produisent du chocolat à destination du consommateur.

Toutes les entreprises ne sont pas aussi aisément classifiables. Le tableau 7 montre que certains fabricants de chocolat ont également la capacité de transformer les fèves de cacao. D'autres entreprises occupent la totalité de la chaîne, comme Barry Callebaut, Petra Foods, Kraft Foods et Blommer.

Les capacités de production du chocolat industriel et du chocolat à destination du consommateur restent secrètes. Quelques statistiques ont pourtant été dévoilées pour 2006.<sup>38</sup> Barry Callebaut occupe la plus haute marche du podium, avec une capacité de production de 720 000 t. La firme est suivie par Nestlé, Mars et Cadbury, avec respectivement 680.000, 410.000 et 380.000 tonnes. Cargill et ADM arrivent au huitième et neuvième rang, avec respectivement 180 000 et 110 000 tonnes.

Le marché mondial du cacao a connu quelques bouleversements au cours des 7 dernières années. Alors qu'ADM maintenait sa capacité de production de 2000, Cargill et Barry Callebaut augmentaient la leur d'environ 22 %. D'autres grands acteurs sur le marché mondial sont la firme indonésienne Petra Foods et l'américaine Blommer. La capacité de production de la première a augmenté de 135 % entre 2001 et 2003, ce qui s'explique entre autres par le rachat de deux sociétés de transformation du cacao de Nestlé au Mexique et au Brésil. Petra Foods et Nestlé ont ensuite signé un accord de livraison.<sup>39</sup> Nestlé a réduit sa capacité de transformation du cacao de 100 000 t entre 2000 et 2003. Le marché connaîtra encore quelques évolutions dans les années à

venir, notamment par des capacités de production supplémentaires de Petra Foods et Nestlé de 60 000 tonnes en Europe.

Cargill et Barry Callebaut continuent de renforcer leurs positions individuelles sur le marché mondial de respectivement 0,95 et 0,86 % par rapport à 2000, alors que la capacité de production d'ADM s'est érodée de 1,89 %.<sup>40</sup> Les hausses de Cargill et Barry Callebaut s'expliquent par la politique des principales entreprises du secteur du chocolat consistant à se défaire des opérations de transformation du cacao et à les confier à des sous-traitants. Nestlé a signé des accords de livraison avec Cargill, Petra Foods et ADM. Cadbury Schweppes réduit progressivement ses activités de transformation du cacao au Pays de Galles et négocie des accords de livraison avec des fournisseurs, un accord de ce genre a d'ailleurs été conclu avec Barry Callebaut. Cette tendance explique la raison pour laquelle les activités de traitement du cacao des entreprises chocolatières ont fortement baissé au cours des huit dernières années.

Dominé par six entreprises, qui représentaient à elles seules 57,4 % en 2007, le marché du chocolat ne reflète qu'une partie d'un marché encore plus vaste, celui du chocolat, des friandises et des bonbons (voir tableau 8).<sup>41</sup> Cadbury Schweppes, Nestlé, Mars, Ferrero et Hershey font également partie du top cinq des entreprises générant les plus gros chiffres de ventes nettes sur le marché mondial du chocolat et des friandises.<sup>42</sup>

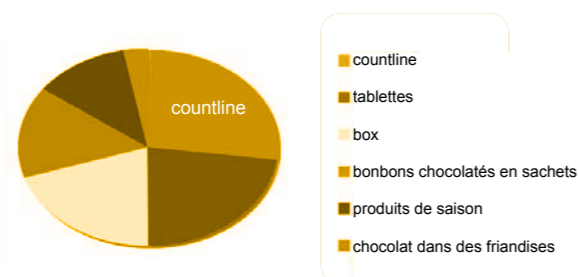
**Tableau 8 : Répartition entre le marché du chocolat et le marché global du chocolat et des friandises en 2007 (valeur en dollars U.S.).**

Entreprise	Chocolat	Chocolat et friandises
Mars Incorporated	14,7%	8,9%
Nestlé	12,5%	7,7%
Hershey	8,3%	5,5%
Kraft Foods	7,8%	4,3%
Cadbury Schweppes	7,3%	10,1%
Ferrero	6,8%	4,2%

Ces 6 sociétés s'adressent aux consommateurs avec une vaste panoplie de produits. Les produits suivants dominent le marché du consommateur:

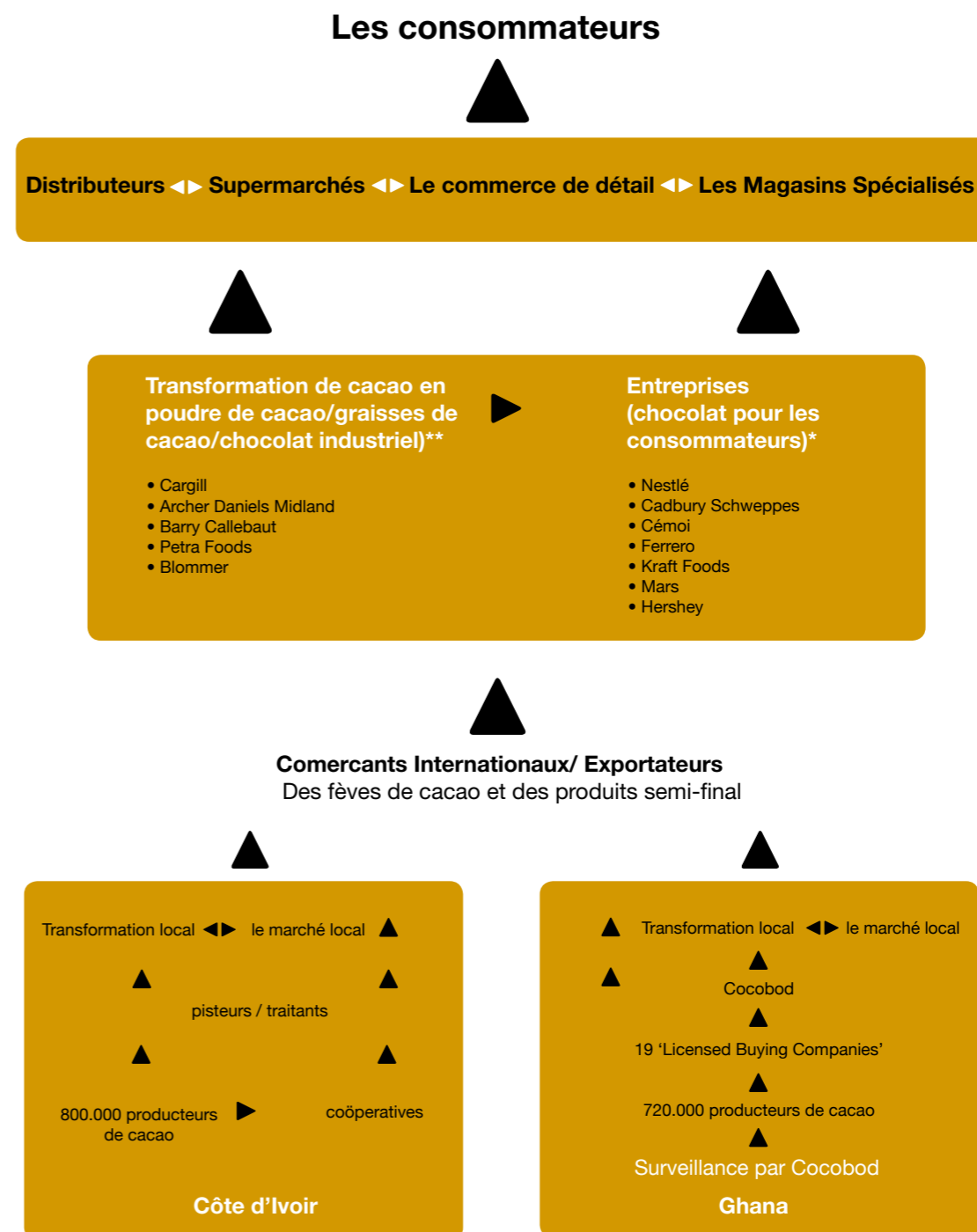
- Countlines : barres chocolatées comme Mars et Kit Kat (Nestlé)
- Tablettes et bâtons de chocolat
- Des produits de saison comme p.ex. les œufs de Pâques
- Bonbons au chocolat dans des boîtes en carton ou autres emballages comme les Celebrations Box (Mars)
- Le chocolat dans les friandises
- Bonbons chocolatés en sachets, comme M&M's (Mars)<sup>43</sup>.

**Figure 3 : Répartition des produits au chocolat et des autres friandises sur le marché, pourcentage (ventes en dollars)**



La proportion de chocolat dans chacun de ces produits varie beaucoup, de quelques % à plus de 50 %. Les autres ingrédients sont notamment le sucre et le lait. La consommation de ces produits varie de pays à pays. Les consommateurs Français, Italiens et Allemands préfèrent les bonbons en paquets, ceux des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Suisse, les "consument countlines".<sup>44</sup>

**Figure 4: La chaîne du cacao**



\* La plus part des entreprises ont leur propre capacité de transformation, mais limitée  
 \*\* Quelques entreprises sont impliquées et transforment le cacao et vendent du chocolat. Cette vente peut être industriel ou "business to business" (Barry Callebaut et très limité Cargill et ADM) ou pour les consommateurs (Petra Foods, Blommer et Barry Callebaut).

## 6. Les sphères d'influence des entreprises dans la chaîne

La chaîne du cacao et du chocolat est dominée par neuf entreprises : trois de transformation (Cargill, Barry Callebaut et ADM) et six du chocolat et des friandises (Mars Incorporated, Nestlé, Hershey, Kraft Foods, Cadbury Schweppes et Ferrero). Les trois entreprises de transformation détiennent ensemble 40 % des activités mondiales de traitement de cacao, mais sont rattrapées par deux sociétés dont la croissance est rapide, Petra Foods et Blommer. Les six firmes actives dans le secteur du chocolat et des friandises s'octroient 57,4 % du marché mondial.<sup>45</sup>

Sur certains continents, la domination de quelques entreprises est encore plus forte. Ainsi, le marché du chocolat aux États-Unis est détenu à 80 % par Hershey, Mars et Nestlé.<sup>46</sup> Une telle concentration pourrait conduire à des abus, comme le prétend la firme canadienne Comwest Industries Inc. Celle-ci a, en janvier 2008, accusé ces entreprises devant les tribunaux américains<sup>47</sup> d'avoir conclu des accords tarifaires sur le marché du chocolat, y compris aux États-Unis.<sup>48</sup> Comwest achète des produits chocolatés aux entreprises assignées en justice et les accuse de vendre du chocolat à des prix artificiellement non concurrentiels. De même, un réseau canadien de distributeurs indépendants des supermarchés (ITWAL) est accusé de complicité. ITWAL serait informé des accords tarifaires, qu'il soutiendrait et même coordonnerait. Selon Comwest, de telles activités se seraient déjà déroulées depuis 2002. Pour les mêmes raisons, l'autorité de concurrence canadienne est intervenue en novembre 2007 auprès des sociétés incriminées.<sup>49</sup>

Le fait que le marché soit dominé par quelques grands acteurs facilite évidemment les abus dans le pouvoir d'achat et de vente. Cependant, la forte concentration de forces sur le marché global du cacao et du chocolat peut entraîner un avantage, en l'occurrence créer un effet de levier pour donner vie à une économie durable du cacao. Les trois grands transformateurs de cacao forment à cet égard un maillon crucial dans la chaîne, étant donné qu'ils achètent des quantités gigantesques de fèves de cacao et que les producteurs de chocolat sont dépendants de leur mode de fonctionnement spécifique. En outre, la tendance à la concentration se poursuit par la conclusion d'accords de livraison entre les grands transformateurs de cacao et les firmes chocolatières distribuant des marques très connues des consommateurs.

Plusieurs entreprises vont encore plus loin en affirmant que les transformateurs de cacao empêchent la formulation de clauses environnementales, sociales et de droits de l'homme dans les contrats de livraison, et forment le groupe le plus conservateur dans les forums internationaux des dépositaires d'enjeux ayant pour objectif de favoriser une économie durable du cacao.

Plusieurs sociétés chocolatières ont dès lors intégré de façon proactive des clauses dans leurs accords de livraison, plus particulièrement concernant l'élimination des formes les plus graves du travail des enfants. Mais dans la pratique, cette stratégie se révèle non opérante, en raison de l'insuffisance de contrôles indépendants.

Les sociétés de transformation du cacao ont un autre avis. Selon elles, le pouvoir principal serait détenu par les entreprises chocolatières, qui leur laisseraient faire le sale travail et exerceraient de fortes pressions sur elles pour réduire les coûts au maximum. En outre, seuls les transformateurs de cacao seraient visés par les médias parce qu'eux seuls achètent les fèves auprès des agriculteurs.

On peut pourtant constater que les diverses entreprises prennent leurs responsabilités dans leur secteur propre. Au cours de la décennie écoulée, on a relevé une nette tendance des intervenants, grands et petits, à prendre des initiatives communes ou isolées afin de favoriser une économie durable du cacao. Cette tendance se déplace pour l'instant d'une approche plutôt thématique, comme l'élimination des formes les plus graves du travail des enfants, vers une approche intégrée.

Il faut ici mentionner le travail de la World Cocoa Foundation (WCF), qui bénéficie du soutien de 60 entreprises représentant quelque 70 % du marché global du cacao et du chocolat. WCF a développé plusieurs programmes en Afrique Occidentale pour soutenir les cultivateurs de cacao : amélioration de la qualité et de la superficie des champs, promotion de meilleures conditions de travail<sup>50</sup>, renforcement de la communauté et appui aux cultivateurs qui souhaitent se diversifier (cultiver d'autres produits agricoles). Les paysans d'Afrique Occidentale participant à de tels programmes ont vu leurs revenus progresser de 15 à 55 %<sup>51</sup>. Les membres participant

photo: traveladdict (Nicole Lepée)



au WCF parlent de leurs "intérêts" et des parts qu'ils prennent dans ce programme. Mais cela ne peut pas dissimuler le long chemin qui reste encore à parcourir. Au cours des trois prochaines années, WCF souhaite soutenir 150 000 cultivateurs de cacao de Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Cameroun et Libéria. C'est un chiffre très ambitieux, même si les programmes prévus ne concernent "que" 7,5 % de l'ensemble des cultivateurs de cacao d'Afrique Occidentale. Une augmentation substantielle d'échelle est impossible sans renforcement de l'engagement des entreprises de cacao et chocolatières, de l'appui des autorités africaines, d'une infrastructure de base locale et de l'accès des cultivateurs au crédit.

Cette tendance vers une activité économique plus stable a été amorcée pour deux raisons. La première : la nécessité de réagir, en 2001, aux médias qui avaient fait leurs gros titres du travail des enfants dans le secteur du cacao. Deuxièmement, le risque de déclin de la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. C'est en effet un travail dur et intensif qui ne rapporte même pas de salaire décent. C'est pourquoi elle attire de moins en moins les jeunes, ce qui a incité les entreprises à prendre des initiatives pour garantir leur avenir. Cadbury Schweppes a investi 44 millions de livres sterling dans le secteur du cacao au Ghana pour relever la productivité, stimuler la collaboration entre les agriculteurs ainsi qu'une plus grande diversification des cultures. Armajaro emprunte un autre chemin : elle met au point un système de traçabilité au Ghana et entreprend en Côte d'Ivoire un projet similaire en collaboration avec Kraft Foods, Rainforest Alliance et le Sustainable Tree Crops Programme<sup>52</sup>. Ce système de traçabilité est une première étape cruciale pour développer une économie globale et durable du cacao, mais il ne peut fonctionner que s'il offre lui-même un avenir durable aux cultivateurs de cacao et à leurs familles<sup>53</sup>, s'il bénéficie du soutien des pays producteurs de cacao<sup>54</sup>, s'il est développé à l'échelle internationale et est commercialement viable.<sup>55</sup> Il réclame donc un engagement de tous les acteurs de la chaîne, depuis le cultivateur jusqu'au consommateur final, et un apport financier de l'ensemble du secteur.<sup>56</sup> Il doit enfin être implanté au niveau institutionnel.

Pour éviter que les divers acteurs se rejettent les responsabilités mutuellement, il faut créer un forum où tous seraient représentés.<sup>57</sup> Les entreprises n'ont pas toujours la possibilité de garantir un revenu digne aux cultivateurs étant donné que l'ensemble de la chaîne est entravée par de nombreux facteurs externes pesant sur le marché mondial, le système de taxation et le système commercial local. Il existe pourtant un endroit où plusieurs acteurs importants de la chaîne se rencontrent pour négocier son avenir durable : c'est l'International Cocoa Organization (ICCO).

Cette organisation internationale, composée aussi bien de pays producteurs que consommateurs de cacao, a vu le jour en 1973 pour mettre en pratique le premier Accord International du cacao, négocié lors de la Conférence Internationale du Cacao des Nations Unies.<sup>58</sup>

Une partie du dernier Accord International sur le Cacao de 2001 concernait la création du Consultative Board on the World Cocoa Economy, un conseil composé de représentants privés et publics de 7 pays exportateurs et autant de pays importateurs. Parmi les représentants publics se trouvent des organisations nationales productrices et exportatrices de cacao. Le conseil informe ICCO sur quatre thématiques, y compris le développement d'une économie durable du cacao. L'une des grandes lacunes de cette organisation est sa composition limitée. Plusieurs intervenants n'y sont pas représentés, comme les cultivateurs eux-mêmes, les consommateurs, les négociants locaux, les organisations sociales et les syndicats. Ayant des intérêts dans la chaîne, ils devraient également avoir voix au chapitre, d'une part pour arriver à obtenir des mesures à l'échelle mondiale, d'autre part pour donner leur point de vue - surtout les plus concernés d'entre eux, les cultivateurs en personne.

Il est d'une importance décisive qu'ICCO collabore avec d'autres initiatives prises dans le secteur. Une telle collaboration doit éviter une dispersion des initiatives et des efforts financiers et favoriser l'échange d'expériences entre partenaires.

Deux forums pourraient collaborer: le World Cocoa Foundation (voir plus haut) et le Global Issues Group. Ce dernier se compose des neuf entreprises dominant la chaîne du cacao (les trois transformatrices et les six chocolatières précitées) et de six fédérations ou associations.<sup>59</sup> Le groupe soutient les initiatives des secteurs public et privé pour éliminer les formes les plus graves du travail d'enfants dans le secteur du cacao et d'autres secteurs agricoles de Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun, Nigeria et Guinée, dans le respect du protocole Harkin-Engel. La présence de ces acteurs privés majeurs en fait un interlocuteur tout désigné pour aboutir à une chaîne durable. Que le groupe se focalise sur l'élimination des pires formes de travail des enfants ne devrait pas représenter de handicap.



photo: nellie

## 7. Recommandations

### 7.1. À la Commission Européenne

L'Union Européenne est le plus grand importateur de fèves de cacao du Ghana et de Côte d'Ivoire (respectivement 67 et 64 % en 2006). Plusieurs grandes sociétés de cacao et de chocolat possèdent en Europe des installations de transformation et de production, assurant plus de la moitié de la production mondiale de chocolat. Il faut dire que le consommateur en raffole : l'Europe Occidentale (UE, Norvège et Suisse) absorbe un peu plus de la moitié de tout le chocolat produit dans le monde.

Pour l'Union Européenne, le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme sont des objectifs importants dans sa politique de développement. Elle œuvre pareillement à maintenir et protéger la biodiversité. La Commission Européenne pourrait dès lors jouer un rôle de premier ordre pour favoriser une économie durable du cacao. Elle peut y arriver au moyen des instruments existants, mais pourrait également prendre des initiatives complémentaires.

#### 7.1.1. La Commission Européenne doit soutenir une économie durable du cacao en améliorant ses instruments existants

Lors des négociations bilatérales dans le cadre du traité de Cotonou, la Commission Européenne devra reconnaître les problèmes des cultivateurs de cacao et soutenir des solutions concrètes en collaboration avec les autorités publiques du Ghana et de la Côte d'Ivoire. C'est possible en assistant financièrement ces deux pays dans trois domaines :

- des réformes institutionnelles pour réduire la longueur de la chaîne locale, améliorer l'efficacité du secteur local et créer un système permettant à l'administration publique de tracer le produit, depuis l'origine jusqu'à l'exportation, et d'exercer les inspections requises à tout instant ;
- le soutien aux cultivateurs de cacao pour améliorer leur production et leurs conditions de travail, en vue de leur donner un salaire décent ;
- encourager des accords de collaboration entre cultivateurs.

Lors de ses négociations bilatérales avec les pays voisins du Ghana et de la Côte d'Ivoire, la Commission Européenne devra évoquer et aborder les causes du trafic d'enfants depuis les pays limitrophes. C'est possible dans une première phase en assistant financièrement ces pays :

- d'abord en sensibilisant les populations à la problématique ;
- ensuite en élaborant des réformes institutionnelles pour détecter et neutraliser le trafic d'enfants par la criminalité organisée.

Enfin, l'Union Européenne devra donner libre accès - sans taxes d'importation ni quotas - aux produits issus du cacao importés du Ghana et de la Côte d'Ivoire, et ce quel que soit le résultat des négociations APE en cours.

#### 7.1.2. La Commission Européenne doit prendre des mesures complémentaires pour favoriser une économie durable du cacao : renforcement des forums existants ouverts aux détenteurs d'enjeux

La Commission Européenne doit accorder son soutien aux programmes internationaux actuels dans le but principal d'élaborer et de concrétiser les aspects suivants :

- un système de traçabilité internationale qui offre à chaque intervenant la possibilité de tracer le cacao, depuis la récolte jusqu'à la consommation ;
- le rôle des divers intervenants dans l'amélioration des conditions de production et de récolte du cacao,
- en investissant dans les infrastructures de base au Ghana et en Côte d'Ivoire ainsi que dans des programmes de microcrédit à l'intention des agriculteurs.

Il est essentiel que tous les intervenants détenteurs d'enjeux soient impliqués dans les divers programmes, y compris les cultivateurs de cacao, les consommateurs, les négociants locaux, les organisations sociales et les syndicats. Or ils sont toujours absents des forums existants.

### 7.1.3. La Commission Européenne doit prendre des mesures complémentaires pour favoriser une économie durable du cacao : améliorer la transparence

La Commission Européenne doit tirer des leçons des restrictions qu'ont introduites ses initiatives pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises. Jusqu'à ce jour, elle adopte une méthode facultative, basée sur le volontariat. Il faut cependant :

- chercher comment les entreprises actives dans le secteur du cacao et du chocolat peuvent contribuer à mettre en place une économie durable du cacao, et comment l'imposer dans la pratique ;
- créer des mécanismes obligatoires de transparence pour les entreprises actives dans le secteur. Il est d'une importance cruciale de les contraindre à informer la Commission Européenne, les consommateurs et les autres intervenants de la chaîne, sur leur soutien en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme ainsi que de la protection de l'environnement. Les entreprises ne peuvent être impliquées dans des activités ayant des effets négatifs sur l'environnement et les droits de l'homme - tant à leur niveau qu'à celui de leurs fournisseurs.
- elles doivent également donner des informations quant à la sélection de leurs fournisseurs et leurs pratiques commerciales.

Augmenter la transparence exige la désignation d'un ombudsman. Il doit être en mesure d'assurer de façon indépendante le suivi et la guidance de l'implémentation de cette transparence. Il doit disposer des leviers nécessaires pour faire cesser les abus constatés et surveiller les activités commerciales des entreprises afin de les empêcher d'exploiter leur position de force dans le processus de vente et d'achat.

Enfin, la Commission Européenne doit renforcer la transparence sur les marchés à terme. Contrairement au New York Board of Trade, le London International Financial Futures and Options Exchange n'est pas soumis au contrôle indépendant du marché. Dans la foulée des États-Unis, la Commission Européenne devrait créer des instruments institutionnels afin de permettre un contrôle externe comparable.

## 7.2. Aux entreprises actives dans le secteur du cacao

### 7.2.1. Respecter la législation et les règlements

Les principaux pays importateurs de cacao se sont déjà prononcés de diverses manières en faveur d'une économie durable. Ils ont décrété la législation<sup>60</sup> et les directives requises en la matière. Les entreprises doivent s'y tenir. Mais elles doivent également respecter la législation nationale des pays producteurs de cacao, y compris les traités internationaux qu'elles ont signés. Dans les pays n'ayant pas souscrit aux traités fondamentaux sur les droits de l'homme et les conditions de travail, les entreprises doivent appliquer les droits reconnus comme normes de base pour toutes les activités qu'elles y exécutent.<sup>61</sup>

### 7.2.2. Prendre des mesures complémentaires

Une économie durable du cacao n'est pas une éventualité, mais une obligation. C'est pourquoi les entreprises doivent :

- mener une communication proactive envers le consommateur sur les mesures qu'elles prennent pour s'assurer que les ingrédients entrant dans la composition de leurs chocolats et friandises ont été produits et commercialisés de façon économiquement, écologiquement et socialement responsable ;
- prendre des mesures complémentaires pour améliorer la situation des cultivateurs de cacao. Celles-ci doivent provenir d'abord de leurs opérations directes et pratiques d'achat, ensuite dans le contexte d'un forum réunissant tous les intervenants, et non pas sur base occasionnelle. Les divers acteurs de la chaîne doivent délimiter leurs responsabilités mutuelles pour mettre en place une économie durable du cacao, un plan d'investissement et une distribution dans le temps. Dans un tel forum, tous les intervenants impliqués dans la chaîne du cacao, depuis les associations de défense des cultivateurs, les syndicats, les organisations sociales et de consommateurs, doivent être présents.
- travailler sur une méthode intégrée plutôt que thématique, dans le but prioritaire de donner un revenu décent aux cultivateurs.

## 7.3. Aux autorités publiques nationales du Ghana et de la Côte d'Ivoire

Les autorités publiques nationales du Ghana et de Côte d'Ivoire doivent tout mettre en œuvre pour que leurs cultivateurs de cacao disposent d'un revenu décent. C'est précisément parce qu'ils n'y avaient pas droit jusqu'à présent que se sont développés les problèmes d'ordre social et environnemental dans la culture du cacao.<sup>62</sup> Par expérience, nous savons qu'un contrôle substantiel du marché interne du cacao est nécessaire pour aborder tous ces problèmes. Il est dès lors d'une importance capitale que les autorités publiques :

- soient en mesure de fixer annuellement, sur base de critères objectifs, le prix du cacao pour toutes les parties concernées. Il faut toujours veiller à octroyer un revenu décent aux agriculteurs et des moyens financiers suffisants aux pouvoirs publics pour investir dans la production de cacao dans le pays.
- soient en mesure de réglementer de façon objective la procédure d'octroi de licences aux négociants ;
- introduisent un système de taxation à l'exportation permettant de compenser les pertes des producteurs locaux de cacao. Ce système doit simultanément contribuer à alimenter le budget fiscal du pays ;
- doivent veiller à ce que la chaîne du cacao soit aussi courte, efficace et bon marché que possible ;
- doivent élaborer un système interne de traçabilité ;
- doivent exécuter les contrôles requis pour garantir la qualité et la durabilité des fèves de cacao durant la totalité du processus ;
- doivent cartographier les activités de tous les intervenants du secteur interne du cacao, en assurer le suivi, corriger, voire sanctionner si nécessaire ;
- doivent soutenir la collaboration entre cultivateurs d'une part, et entre cultivateurs, syndicats et organisations sociales locales d'autre part. Les pouvoirs publics doivent donner les stimulants et l'encadrement nécessaires pour accélérer ce processus et impliquer les structures de collaboration dans la prise de décisions relatives à tous les aspects du marché interne du cacao ;
- doivent améliorer la transparence du secteur, y compris pour les cultivateurs. Cela concerne entre autres la répartition des revenus des impôts qui sont tirés de l'exportation des fèves de cacao, pelures et déchets, ainsi que sur des produits chocolatés.

Enfin, les diverses mesures doivent être implantées au niveau institutionnel.



Annexe 1: Production de cacao par pays (en milliers de tonnes)

Pays	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
				Estimations	Prévisions
<b>AFRIQUE</b>					
Côte d'Ivoire	1407,2	1286,3	1407,8	1229,3	1370,0
Ghana	737,0	599,3	740,5	615,0	675,0
Nigeria	180,0	200,0	200,0	190,0	210,0
Cameroun	165,7	184,9	166,1	166,3	185,0
Togo	21,7	53,0	73,0	75,0	80,0
Guinée	9,8	17,0	19,0	17,5	15,0
Sierra Leone	4,5	7,0	6,3	12,0	10,0
Ouganda	4,5	5,0	7,4	8,0	10,0
Tanzanie	3,3	5,1	6,9	4,5	6,0
Madagascar	4,4	4,5	4,5	4,5	4,5
Guinée Équatoriale	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Liberia	2,5	3,0	2,5	3,0	3,0
Sao Tome et Principe	2,8	3,5	3,0	2,8	3,0
Rép. Dém. du Congo	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Congo	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Gabon	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénin	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total Afrique</b>	<b>2549,8</b>	<b>2374,6</b>	<b>2642,9</b>	<b>2333,9</b>	<b>2577,5</b>
<b>AMERIQUE</b>					
Brésil	163,4	170,8	161,6	126,2	160
Équateur	117	116	114,4	114,5	114,5
République Dominicaine	47,3	31,3	42	43,7	50
Colombie	36,9	36,8	36,8	35	35
Mexique	44	36,4	34,1	36	25
Pérou	16	18	18	20	20
Venezuela	16,2	15	18	19	19
Costa Rica	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Haïti	3,6	2,3	3,5	4	4,5
Cuba	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Bolivie	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Honduras	2	2	2	2	2
Nicaragua	1,5	1,8	1,8	1,8	1,8
Panama	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Guatemala	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Trinidad et Tobago	1	0,9	1,6	0,6	0,8

Jamaïque	0,7	0,2	0,2	0,6	0,6
Grenada	0,8	0,1	0,1	0,2	0,3
Belize	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
La Dominique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres, Amériques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total Amériques</b>	<b>462</b>	<b>443,3</b>	<b>445,8</b>	<b>415,2</b>	<b>445,2</b>
<b>ASIE et OCEANIE</b>					
Indonésie	430	460	560	520	580
Papouasie-Nouvelle Guinée	38,9	47,8	51,1	50,3	50
Malaisie	34	28,8	33,9	32,8	34
Inde	8	8	10,2	11	12
Philippines	5,7	5,6	5,7	4	5,5
Iles Salomon	4,4	4,6	4,4	4,1	4
Sri Lanka	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Vanuatu	1	0,9	1	1	1
Thaïlande	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fiji	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres, Asie et Océanie	1	1	1,5	1,5	1,5
<b>Total Asie et Océanie</b>	<b>525,1</b>	<b>558,8</b>	<b>669,8</b>	<b>626,8</b>	<b>690,1</b>
<b>Total monde</b>	<b>3536,9</b>	<b>3376,7</b>	<b>3758,6</b>	<b>3375,9</b>	<b>3712,8</b>



## NOTES DE FIN

- 1 International Institute of Tropical Agriculture, Child Labor in the Cocoa Sector of West Africa, A synthesis of findings in Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, and Nigeria, August 2002. Ministry of Manpower, Youth & Employment, Labour Practices in Cocoa Production in Ghana (Pilot Survey), National Programme for the Elimination of Worst Forms of Child Labour in Cocoa, Avril 2007. Republic of Côte d'Ivoire, Prime Minister's Cabinet, Steering Committee for the Child Labour Monitoring System within the Framework of Certification of the Cocoa Production Process, Initial Diagnostic Survey in Agnibilekrou, Tiassale and Soubre, Executive Secretariat, Final Report, Novembre 2007.
- 2 Global Witness, Hot Chocolate: How cocoa fuelled the conflict in Côte d'Ivoire, June 2007.
- 3 Les problèmes les mieux documentés concernent l'emploi de pesticides et d'engrais, l'utilisation de machettes pour la récolte et l'ouverture de la fève de cacao, le transport de charges trop lourdes et les problèmes respiratoires par inhalation de fumée lors de la combustion de biomasse. Ces activités sont également exécutées par des enfants, parfois déjà à partir de cinq ans.
- 4 ICCO, Annual forecasts of production and consumption and estimates of production levels to achieve equilibrium in the world cocoa market, 5 July 2007.
- 5 Bien que la consommation de cacao organique certifié du "commerce équitable" ait connu une forte augmentation ces dernières années, sa part de marché dans l'ensemble de la consommation mondiale reste modeste : 0,27 % en 2005. La production organique totale de cacao entre 2002 et 2006 était de 15 550 tonnes, dont 11 170 destinées à l'exportation. Les statistiques pour 2007 ne sont pas encore connues, mais des sources du secteur évoquent une forte augmentation de ces deux marchés.  
ICCO, Executive Committee, A study on the market for organic cocoa, 26 July 2006. ICCO, Consultative board on the world cocoa economy, Facts and figures on fair-trade cocoa, 31 May 2005.
- 6 ICCO Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics, Vol. XXXIII, No. 3, Cocoa year 2006/07. La part de marché moyenne a été calculée sur la période 2004/2005 à 2006/2007.
- 7 Ibid. Les statistiques de production reflètent la production totale de cacao des deux cycles annuels de récolte. Le principal va d'octobre à janvier (70 % de la récolte totale). Le second, également appelé récolte intermédiaire, se fait au mois de juin.
- 8 Les données proviennent du rapport de certification du Ghana (Ghana, MMYE Child Labour Study, 2006).
- 9 Renseignements donnés par Mme Amouan Assouan Acquah, Conseiller Spécial du Premier Ministre de la Côte d'Ivoire à la conférence ICI du 1er avril 2008.
- 10 Un cacaoyer donne chaque année en moyenne entre 20 et 30 fruits de cacao (les cabosses). Chaque cabosse contient entre 30 et 40 fèves.
- 11 Divers experts parlent même d'une augmentation possible de la productivité jusqu'à 2 tonnes à l'hectare.
- 12 Le cacaoyer ne commence à fleurir qu'à partir de sa quatrième année, son rendement est le meilleur entre la 10e et la 12e année, puis reste à ce niveau une dizaine d'années, avant de décliner. L'arbre vit plus de 50 ans.
- 13 Les contributions parafiscales sont les cotisations payées par les employeurs et travailleurs à la sécurité sociale.
- 14 Même avant la libéralisation, le secteur interne du cacao en Côte d'Ivoire n'était guère comparable à la situation actuelle au Ghana. L'entreprise publique CAISTAB, opérationnelle depuis 1964, fixait chaque année les prix du cacao pour les personnes et firmes impliquées dans le secteur interne du cacao, octroyait des licences aux entreprises privées pour négocier le cacao, mais contrairement à Cocobod, n'achetait pas le cacao, ne s'occupait pas de la vente ni de sa gestion physique.
- 15 Ifan ul Haque, United Nations Conference on Trade and Development, G-24 Discussion Paper Series, Commodities under Neoliberalism, The Case of Cocoa, No. 25, January 2004.
- 16 Pour l'instant 19 sont agréés, dont sur place une entreprise d'Olam et une d'Armajaro. Tous deux sont des négociants internationaux.
- 17 Le PPRC se compose des membres du Cocobod, des représentants des cultivateurs de cacao, du ministère des Finances, de la banque du Ghana, de l'Institut pour les Statistiques et les Études socio-économiques, de

- l'université du Ghana et de représentants de négociants agréés.
- 18 VN Base de données Comtrade des Nations Unies, statistiques 2006. Les données sur l'exportation d'entreprises privées n'ont pas été publiées par Cocobod.
- 19 Entretien d'un chercheur IPIS avec Olam, 1 avril 2008.
- 20 Entretien d'un chercheur IPIS avec Armajaro, 1 avril 2008.
- 21 Réponse ED&F Man au chercheur IPIS, 25 avril 2008.
- 22 Base de données Comtrade des Nations Unies, statistiques 2006.
- 23 Ces données concernent la récolte lors du cycle principal du cacao, Reuters, 25 mars 2008.
- 24 Ibid.
- 25 Les communiqués de presse les plus récents sur la structure de l'entreprise remontent à août 2006. La firme allemande Hamester possédait à l'époque 60 % des parts de West African Mills, les autres étaient entre les mains de Cocobod. Hamester voulait cependant vendre ses actions après discussion avec Cocobod sur le prix du cacao. ADM s'est montré intéressé. Durant la même période, Hamester a également cédé son entreprise chocolatière la plus importante, implantée en Allemagne, à Armajaro. Le site est ensuite passé dans le giron d'une joint-venture entre Armajaro et Petra Foods en 2007 (Petra Armajaro Holdings Pte Ltd).
- 26 Ces chiffres incluent l'exportation de produits semi-chocolatés (en équivalent fèves) depuis la Côte d'Ivoire. Ils donnent une estimation de la production réelle de ces produits.
- 27 L'exportation de produits transformés par Condicaf a atteint 2.092 tonnes en 2007.
- 28 L'exportation de produits transformés par Pronifex a atteint 416 tonnes en 2007.
- 29 Susco a démarré la production de 14 000 t en décembre 2007 et exportait déjà 669 t en avril 2008. Source : Dow Jones Commodities News.
- 30 Les nouvelles installations devraient être prêtes fin 2007. Les données proviennent du site Internet de la société. [www.pronibex.com](http://www.pronibex.com)
- 31 Les chiffres les plus récents remontent à 2004/2005 : 9300 t de consommation locale en Côte d'Ivoire et 8700 au Ghana.
- 32 La Côte d'Ivoire prélève encore d'autres impôts, notamment pour l'inspection et le pesage de produits et une contribution pour la Bourse du Café et du Cacao.
- 33 Entretien avec Jan Cappelle, chercheur IPIS, avec ICCO, 2 avril 2008.
- 34 ICCO, Study on the impact of terminal markets on cocoa bean prices, June 2007.
- 35 Ibid.
- 36 Réponse d'ICCO aux questions de chercheur IPIS, 22 avril 2008.
- 37 Les chiffres ont été rassemblés à partir des statistiques ICCO et des rapports annuels des entreprises.
- 38 Barry Callebaut, Group Presentation, Décembre 2006.  
<<http://www.barry-callebaut.com/documentation>>.
- 39 Website Petra Foods, [http://www.petrafoods.com/index\\_news.html](http://www.petrafoods.com/index_news.html), consulté le 7 avril 2008.
- 40 Ces chiffres révèlent les gains ou pertes en tenant compte de la croissance du marché mondial.
- 41 Cadbury, Annual Report & Accounts 2007, p. 15.  
<<http://www.cadbury.com/investors/reportaccounts/Pages/reportandaccounts.aspx?TabIndex=1>>
- 42 Candy Industry, Top 100 global confectionery companies, 2007.  
<<http://www.candyindustry.com/content/CI/2008/01/img/top100.pdf>>
- 43 ICCO, Market Committee, Cocoa Resources in Consuming Countries, 16 May 2007 Les chiffres datent de 2005.
- 44 Ibid.
- 45 Cadbury, Annual Report & Accounts 2007, p. 15.  
<<http://www.cadbury.com/investors/reportaccounts/Pages/reportandaccounts.aspx?TabIndex=1>>
- 46 Hershey détient 45 % du marché américain, Mars 29 % et Nestlé 9 %. United States District Court, District of New Jersey, Case 2:08-cv-00199-SDW-MCA, 10/01/2008.  
<<http://www.chimicles.com/chocolate/Chimicles+Tikellis%20Chocolate%20Complaint.pdf>>

**47** Plusieurs entreprises ont été assignées en justice, il s'agit de : Cadbury Schweppes plc, Cadbury Schweppes Americas, Cadbury Adams USA LLC, Masterfoods USA, outre Mars Inc., Nestlé S.A., Nestlé USA et Hershey Company.

**48** Case 2:08-cv-00199-SDW-MCA, 10/01/2008.

<<http://www.chimicles.com/chocolate/Chimicles+Tikellis%20Chocolate%20Complaint.pdf>>

**49** Site web du bureau d'avocats Chimicles & Tikellis LLP, consulté le 28 avril 2008.

<http://www.chimicles.com/chocolate/>

**50** D'après l'enquête, il semble que 60 % de la charge de travail consiste en la récolte des fèves de cacao.

**51** Site web World Cocoa Foundation.

[www.worldcocoafoundation.org](http://www.worldcocoafoundation.org)

**52** Les activités de la Côte d'Ivoire se font entre autres au moyen du financement de GTZ et d'USAid West Africa.

**53** En fait, les pays limitrophes pourraient être impliqués dans le processus afin de s'attaquer à la source du trafic d'enfants. Mais il existe d'autres initiatives dans lesquelles cet aspect peut être encadré, notamment l'International Cocoa Initiative.

**54** En théorie, il est d'ores et déjà possible d'assurer la traçabilité des fèves de cacao au Ghana.

**55** Un système fonctionnel a été mis au point par Armajaro, qui a lancé des projets pilotes en Côte d'Ivoire et au Ghana.

**56** Une initiative comparable dans l'ensemble du secteur du cacao représenterait un investissement de 1,631 milliard de dollars.

**57** Entretien entre Jan Cappelle, chercheur IPIS, et Schweppes, Nestlé, Hershey, Kraft Foods, Mars Incorporated, Barry Callebaut, Cargill, Olam, Armajaro, ED&F Man, Federation of Cocoa Commerce, Association of the Chocolate, Biscuit, and Confectionery Industries of the EU, et l'International Cocoa Organization.

**58** Six accords sur le cacao ont été conclus à ce jour, le sixième (en 2001) entré en vigueur le 1er octobre 2003.

**59** Association of the Chocolate, Biscuit, and Confectionery Industries of the EU (CAOBISCO), Confectionery Manufacturers Association of Canada (CMAC), European Cocoa Association (ECA), National Confectioners Association of the US (NCA), World Cocoa Foundation (WCF), Confectionery Manufacturers of Australasia (CMA). Jeff Morgan, Mars Incorporated, Certification in the Cocoa Sectors of Côte d'Ivoire and Ghana, 31 March 2008. <<http://www.verite.org/news/main.html>>

**60** Un exemple en est le Statut Rome pour la création de la Cour de Justice Internationale. Au niveau national, avec la Belgique pour exemple, il existe une législation qui règle l'implication et la complicité des entreprises dans les méfaits internationaux.

**61** Les Comités des Droits Humains des NU qui assurent le suivi de l'implémentation des traités des droits humains fondamentaux, se sont déjà penchés sur l'interprétation de ces traités et ont élaboré des approches appropriées sur l'implémentation des traités des entreprises.

**62** ICCO, Consultative Board on the World Cocoa Economy, Sustainable cocoa economy: A comprehensive and participatory approach, 18 June 2007.

IPIS vzw  
Research Centre  
Italiëlei 98a  
2000 Anvers, Belgique

Tél: xx32/(0)3.225.00.22  
Fax: xx32/(0)3.231.01.51  
[www.ipisresearch.be](http://www.ipisresearch.be)

Oxfam-Wereldwinkels  
Département politique  
Ververijstraat 17  
9000 Gand, Belgique

Tél: xx32/(0)9.218.88.99  
Fax: xx32/(0)9.218.88.77  
[www.oww.be](http://www.oww.be)